

A Saint-Estève, le 20 février 2019

Robert VILA
Conseiller Départemental
Canton Le Ribéral
Maire de Saint-Estève
Vice-président de Perpignan-Méditerranée

Nathalie PIQUÉ
Conseillère Départementale
Canton Le Ribéral
Adjointe au Maire de Pézilla-la-Rivière

Monsieur le Maire
Patrick PASCAL
Hôtel de Ville
7, avenue du Canigou
66 610 VILLENEUVE-LA-RIVIERE

Objet : aide au financement du permis de conduire pour les 19-25 ans

Monsieur le Maire,

Dans nos villages ruraux, la mobilité est un élément essentiel du quotidien de nos administrés, en particulier le permis de conduire.

Le financement du permis de conduire représente une ligne budgétaire très lourde pour les familles.

Par la présente, nous tenions à vous informer, ou à vous rappeler, que le Conseil Départemental est engagé dans un dispositif d'aide au financement du permis de conduire.

Le montant de l'aide individuelle est à hauteur de 250€.

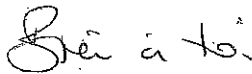
Afin qu'un jeune puisse bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 19 et 25 ans
- Passer le permis de conduire automobile pour la 1^{ère} fois
- Etre en possession de code de la route
- Résider dans le Département depuis au moins un an
- Suivre un stage de sensibilisation aux conduites à risques

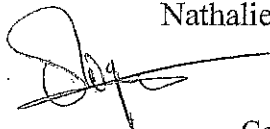
Il nous a semblé utile de vous communiquer ces informations. Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre une copie de ce courrier à vos services concernés (PIJ, CCAS) et sommes convaincus que les jeunes que vous pourrez recevoir en mairie, ou rencontrer sur le terrain se réjouiront de cette information que vous pourrez partager.

Pour plus de renseignements : « La maison des sports » au 04 68 52 98 30.

Veuillez croire, monsieur le Maire, en l'assurance de notre meilleure considération.


Nathalie PIQUÉ


Robert VILA



Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales URDC 66

Union Républicaine de la Droite et du Centre 66 - 34, Bd Clemenceau 66 000 PERPIGNAN